



SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL
CRAS/ MORETTE/ CHANTESSSE/ VATILIEU/ NOTRE DAME DE L'OSIER
47 Route de la forge
38470 Notre Dame de l'Osier

A l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Le syndicat scolaire a été créé dans les années 1980. La volonté des élus est de maintenir une école dans chaque commune.

Il regroupe actuellement les communes de CRAS, MORETTE, CHANTESSSE, NOTRE DAME DE L'OSIER, VATILIEU. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, transports et garderies.

Un personnel qualifié s'occupe de vos enfants.

Le budget représente plus de 336 599 euros, provenant uniquement des communes adhérentes.

Depuis la rentrée 2016, les garderies sont payantes. Les élus, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les familles, ont limité le coût de la garderie à 1 € par garderie et par enfant.

Le service de restauration scolaire (une cantine dans chaque commune) est placé sous l'autorité des Maires, et la gestion des repas est assurée par une association de parents.

L'entretien des bâtiments scolaires reste du ressort des municipalités.

Chaque commune est représentée au conseil du syndicat scolaire par deux titulaires et deux suppléants élus parmi les membres de leur conseil municipal.

Présidente : Madame Nicole DI MARIA

Vice-Présidente : Madame Prella Patricia RPI Vatilieu, Chantesse, Notre Dame de l'Osier Cras, Morette

2 élus titulaires :

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTESSSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme DI MARIA*	Mr DORIOL*	Mr ROUX-BERNARD*	Mme ORIOL*	Mr BRICHET-BILLET*
Mr DELACOUR	Mme GEYMOND	Mme PRELLE	Mme CLEMENT	Mr VINSON

2 élus suppléants

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTESSSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme BANCHERI	Mme MUZELIER	Mme MONNET	Mme PUECH	Mr BARD-SURDON
Mme BOUCHE	Mr SANGIORGIO	Mme BOUCHAYER	Mme BESSOUD	Mme CROSSON

* Maire de la commune

Le bassin d'écoles est divisé en deux regroupements pédagogiques intercommunaux :

RPI1 Chantesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu

RPI2 Cras, Morette

Les deux regroupements ont un fonctionnement à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires des garderies 2021-2022

Une garderie est assurée sur chaque regroupement.

Vos enfants pourront donc fréquenter la garderie selon les horaires ci-après tout en respectant son RPI :

Le personnel d'accueil et de surveillance (2 personnes par garderie) est sous la responsabilité du syndicat scolaire intercommunal.

Important :

- Les enfants déposés à la garderie du matin doivent être amenés **jusqu'à l'intérieur** de la garderie et ne peuvent en aucun cas être déposés sur le parking de l'école.

TARIFS horaires du service de garderie pour CRAS et CHANTEMSE :

Payante à 1€00 par enfant quel que soit le temps de garderie

CHANTEMSE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin : 7h30 – 8h30
1€ pour la garderie du matin par enfant et par jour.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : L'après-midi : 16h00- 18h15
1€ pour la garderie du soir par enfant et par jour.

CRAS

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin : 7h30 – 9h00
1€ pour la garderie du matin par enfant et par jour.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : L'après-midi : 16h30- 18h15
1€ pour la garderie du soir par enfant et par jour.

Cas particulier tous les matins à Notre Dame de l'Osier

Accueil anticipé école maternelle Notre Dame de l'Osier :

Afin de réduire le plus possible le temps de transport des enfants d'âge maternel, l'enfant pourra être déposé à partir de 7 heures 45 à l'école de Notre-Dame de l'Osier.

L'accueil anticipé est réservé aux enfants de l'école maternelle et d'une même fratrie uniquement.

RETARD

Nous vous demandons de respecter le personnel et ses horaires de travail.

Si exceptionnellement vous ne pouvez pas être à l'heure (panne de voiture, bouchon...) veuillez prévenir le personnel de garderie et prendre des dispositions de façon à pouvoir faire récupérer votre enfant avant 18h15 par une personne de votre entourage.

Numéros à utiliser exclusivement pendant les services de garderie

Chantemesse : 04 76 64 72 55

Cras : 04 76 31 68 06

Inscription et réservation Portail CITOYEN 2021-2022

Nouveauté pour la rentrée scolaire de septembre 2021, le SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL change d'outil pour réserver les activités / garderie périscolaire de votre/vos enfants. Nous passons de e-enfance à **BL-enfance** et du portail famille au **Portail CITOYEN** !

Son usage reste le même : vous permettre de faire les réservations (et annulations) pour les activités de vos enfants, avec plus de facilité. Désormais, vous pourrez établir des réservations sur une période, pour un ou plusieurs de vos enfants fréquentant la même activité aux mêmes jours : une solution plus pratique que cocher case après case le planning de votre enfant !

Nouveau portail veut aussi dire : nouveau compte à activer.

Vous recevrez directement sur votre mail, votre identifiant et un petit guide.

Les inscriptions aux services des garderies de Cras ou de Chantesse, ainsi que le transport du soir de Notre Dame de l'Osier vers Vatilieu ou Chantesse **doivent impérativement se faire en déposant une réservation sur le Portail** par un accès sur le site syndicat5ecoles.fr

Un enfant non inscrit ne pourra pas bénéficier du service. Le personnel pensera que vous venez le chercher à l'école.

Pour une arrivée en cours d'année, prendre contact avec le syndicat scolaire 04 76 38 93 59.

La lecture du **guide utilisateur du portail Citoyen** est vivement conseillée pour une bonne prise en main de ce nouvel outil.

PAIEMENTS

Tous les mois, vous recevrez un mail pour la réception de votre facture sur le Portail CITOYEN.

Le talon de règlement est à joindre à tous paiements en espèces, chèque et virement. Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public.

Nous vous demandons de privilégier le paiement par virement même à partir de 1€.

Beaucoup plus simple et rapide et sans aucun déplacement, nous vous transmettons, à votre demande, l'IBAN de la régie de recettes du SYNDICAT SCOLAIRE.

Lors de votre virement, notifiez impérativement le numéro de facture, votre nom, le nom de l'enfant.

Pour déposer votre règlement, pendant la période scolaire vous avez dans chaque garderie une boîte aux lettres prévue à cet effet, dans le hall de l'école maternelle de CRAS et à l'école de CHANTESE.

Vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres ou l'envoyer au Syndicat Scolaire, en mairie de Notre Dame de l'Osier.

Nous vous demandons de respecter **IMPÉRATIVEMENT** les dates « butoir ».

Un non-respect des dates « butoir » entraîne des démarches de relance. Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture de garderie ne tardez pas à réagir : des solutions peuvent vous être proposées. Prendre contact au 04 76 38 93 59.

Vous voulez mettre en place une garde alternée avec deux facturations, cela est possible. Merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59 ou par mail : sy.scolaire@laposte.net.